

S.N.C.B.-COLIS présente les

COLLICOS

la gamme des petits containers repliables

A partir du 1er janvier 1968, S.N.C.B.-COLIS assure la représentation des containers « COLLICOS ». A la même date, une nouvelle organisation doit permettre à nos clients de valoriser au maximum les avantages offerts par l'utilisation de la gamme de ces engins.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES.

Les « Collicos » sont des containers de capacité inférieure à 1 m³, entièrement repliables, construits en métal léger, qui se substituent à l'emballage de transport. La gamme comporte actuellement 5 types : (voir tableau)

Les « Collicos » complètent ainsi d'une manière très heureuse la gamme des petits containers S.N.C.B. - types A, B et C (volume de 1 à 3 m³) bien connus de notre clientèle.

ORGANISATION DU SERVICE « COLLICO ».

— Les « Collicos » sont pris en location par le client pour une période déterminée, de préférence 1 an. Ils portent l'indication de son nom et de la gare « Centre routier » qui le dessert.

— Les « Collicos » chargés voyagent dans les délais prévus pour le service de Grande Vitesse.

— Le destinataire qui a reçu un « collico » est prié de le restituer vide lors de la tournée suivante du camion. Sauf dans les quelques localités desservies un jour sur deux, le camion vient dans les 24 heures rechercher les « Collicos » vides auprès des destinataires. *Ceux-ci n'ont aucune formalité à remplir pour le retour.*

— Les « Collicos » vides et repliés sont rapatriés en « Grande Vitesse » vers le locataire.

— Ainsi est appliqué le double principe :
1. Aucun « Collico » ne peut trainer dans nos installations :

— Le « Collico » déplié est un « Collico » sous charge à remettre immédiatement au destinataire.

— Le « Collico » replié doit immé-



diatement retourner chez l'expéditeur.

2. Le destinataire n'a d'autre obligation que celle de libérer le Collico et de le remettre au camionneur S.N.C.B. qui se présente le lendemain.

— Cette organisation permet au locataire de prévoir raisonnablement en service intérieur belge 3 à 4 utilisations par mois.

REGIME TARIFAIRE APPLICABLE AUX « COLLICOS ».

Taux de location.

Les taux de location mensuelle sont :

CA - 35:	100 F
CA - 46:	125 F
CA - 47:	125 F
CA - 52:	200 F
CA - 63:	260 F.

No	Types	Dimensions intérieures (en mm)	Volume (en dm ³)	Tare (en kg)	Charge maximale (en kg)
1	CA - 35	610 × 290 × 300	53	10	150
2	CA - 46	820 × 380 × 400	125	14	150
3	CA - 47	750 × 460 × 375	129	13	150
4	CA - 52	1050 × 500 × 500	262	22,5	150
5	CA - 63	1250 × 600 × 600	450	28,5	150

Ces taux sont majorés de la taxe de facture, actuellement de 7%. Ils couvrent le remplacement immédiat de tout « Collico » avarié.

Frais de transport.

1. En service «intérieur belge».

— Parcours à "charge":

Les envois en « COLLICO » sont taxés sur le poids réel net (donc tare exclue), sans application de coefficient de cubage, mais compte tenu d'un poids minimal taxé par « COLLICO » de:

CA - 35:	20 kg
CA - 46:	30 kg
CA - 47:	30 kg
CA - 52:	60 kg
CA - 63:	110 kg.

— Retour à vide:

La reprise du « Collico » vide auprès du destinataire et le renvoi au locataire sont totalement gratuits.

2. En service international.

Une convention conclue entre les British Railways, la Deutsche Bundesbahn, les Nederlandse Spoorwegen, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, la Société des Chemins de Fer Luxembourgeois et l'Administration de la Marine prévoit, moyennant l'utilisation de certains documents d'accompagnement:

- la taxation à "charge" sur la base du poids chargé (tare exclue);
- le retour gratuit à vide.

AVANTAGES PROCURES PAR L'UTILISATION DES « COLLICOS ».

L'aspect technique:

Le « COLLICO » est un emballage de transport

- léger et solide, donc de manutention facile, dispensant une protection efficace;
- repliable, donc très peu encombrant à l'entreposage;
- toujours disponible et complet, donc rationnel et économique.

Il peut être monté ou replié en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

Il convient en conséquence pour une gamme très étendue de produits allant des objets à charger en vrac pour lesquels il permet la suppression de tout emballage jusqu'aux objets de grand luxe dont l'emballage doit être préservé de toute détérioration.

L'expérience acquise en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas permet de dire, qu'il convient particulièrement pour

- les denrées alimentaires,
- les tabacs et cigarettes,
- les produits de quincaillerie,
- les produits électriques et électromécaniques,
- les produits chimiques et pharmaceutiques,
- les jouets,
- les textiles,
- les plantes vivantes et les bulbes floraux.

Sa solidité et le fait qu'il peut être facile-

ment scellé, en fait une protection idéale contre les avaries et le vol.

Le «prix de revient».

L'organisation prévue par S.N.C.B.-COLIS doit permettre 3 à 4 utilisations par mois, sans autres frais que le taux de location mensuel.

Le coût est à comparer avec celui des emballages classiques en bois ou en carton, perdus ou à renvoyer, auquel il convient d'ajouter les coûts de la main d'œuvre, du cerclage éventuel, de la surface d'entreposage, des commandes d'emballages et de surveillance des stocks, du transport de la tare et éventuellement du renvoi de l'emballage vide.

Un service rendu à vos clients.

En utilisant les « Collicos » vous présenter à vos clients vos produits intacts dans un emballage de qualité, propre et efficace, de manipulation très aisée et surtout vous ne les encombrez pas.

A qui vous adresser?

Pour tous renseignements supplémentaires d'ordre commercial et technique veuillez bien écrire à

S.N.C.B.-COLIS « COLLICOS »

80, rue du Progrès, BRUXELLES

Tél. (02)18.60.50 - ext. 1411 ou 1413.

Si vous le désirez, un expert en manutention vous rendra visite et des transports d'essai pourront éventuellement être effectués en collaboration avec vos services.

Parc pour automobiles dans la gare de Bruxelles-Midi

La S.N.C.B. rappelle à ses usagers qui se rendent en voiture à la gare de Bruxelles-Midi pour poursuivre leur voyage en train, qu'un parc de 85 emplacements est mis depuis peu à leur disposition dans cette gare.

L'accès du parc se fait par la rue de France.

Moyennant une taxe de 30 F par période de 24 h ou fraction de celle-ci, le voyageur a la possibilité de mettre sa voiture à l'abri des intempéries. La taxe exigée couvre dans certaines limites les risques de vol, d'échange, d'incendie ou d'avarie résultant du parcage.

Des abonnements de parcage peuvent être délivrés au prix de 500 F par mois aux titulaires d'un abonnement de chemin de fer.

Transport de marchandises vers la France

Taxe sur la valeur ajoutée.

La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) sera appliquée en France, le 1.1.68, à tous les transports ferroviaires de marchandises à l'importation dans ce pays.

Elle portera sur les frais de transport (prix de transport, frais accessoires...) afférents aux parcours S.N.C.F. depuis le point frontière d'entrée en France.

Nous tenons à attirer l'attention des expéditeurs sur le fait qu'ils auront à supporter cette taxe en cas d'affranchissement « franco de tous frais ».